

(1)

La République arabe d'Egypte
Le Ministère des Waqfs

le 10 Ragab 2^{ème} 1443
le 11 février 2022

Les dangers du divorce

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, Qui dit dans Son Noble Livre : " et la réconciliation vaut mieux. ". J'atteste qu'il n'y a point de divinité en dehors d'Allah, l'Unique sans aucun associé, et que notre maître Mohamad est Son serviteur et messenger. O Allah ! Accorde Ton Salut et Tes Bénédiction à lui, sa famille, ses compagnons et ceux qui les suivent d'une rectitude jusqu'au Dernier-Jour. Ensuite.

L'islam accorde à la vie conjugale une certaine sacralité et une bonne place. Il lui promulgua des droits, devoirs et bienséances qui lui assurent la stabilité, la cohérence et la continuité dans le cadre de la sérénité, de l'affection, de la miséricorde et du respect mutuel. Allah, Gloire à Lui, dit : "et entretenez-vous envers elles convenablement". Le prophète (SBL) dit : "le meilleur de vous est celui le meilleur pour son épouse". Contemplant le Noble Coran on trouve qu'Allah, Gloire à Lui, qualifie le mariage du "engagement solennel", ce pour montrer la nécessité de le respecter et mettre en garde contre l'écrouler. Allah, Gloire à Lui, dit : " et qu'elles aient obtenu de vous un engagement solennel ?"

La Charia islamique invite les époux de se traiter équitablement l'un l'autre, en cherche les aspects du bien tout en contemplant les avantages du maintien de la vie conjugale : la sérénité, la stabilité psychologique et comportementale et le bonheur d'avoir de la progéniture. Allah, Gloire à Lui, dit : " Et comportez-vous convenablement envers elles. Si vous avez de l'aversion envers elles durant la vie commune, il se peut que vous ayez de l'aversion pour

(2)

une chose où Allah a déposé un grand bien." Notre prophète (SBL) dit : "il ne faut pas que l'un de vous éprouve de l'aversion contre sa femme, s'il déteste d'elle un attribut, il en agrée un autre". C'est à Allah Seul qu'appartient la perfection" et l'immunité appartient exclusivement à Ses prophètes et messagers. Béni soit le poète qui dit :

C'est qui dont tous les attributs sont agréés

Il suffit à l'homme pour noblesse d'avoir des vices limités.

Certes, la vie conjugale pourrait être frappée par des différends qui pourrait ébranler la tranquillité familiale. Le Noble Coran y ordonne la thérapie efficace montrant que le bien réside dans la réconciliation, la concordance, la bonne entente et la bienfaisance. Allah, Gloire à Lui, dit : " Et si une femme craint de son mari abandon ou indifférence, alors ce n'est pas un péché pour les deux s'ils se réconcilient par un compromis quelconque, et la réconciliation est meilleure, puisque les âmes sont portées à la ladroterie. Mais si vous agissez en bien et vous êtes pieux... Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce que vous faites." Si la situation exige l'intervention de proches-parents des deux époux, surtout les doués de raison, de sagesse, d'expertise, de réconciliation et de la piété, il faut que cette intervention se fasse noblement et par intention de réconcilier et mettre fin aux causes du différend. Allah, Gloire à Lui, dit : "Si vous craignez le désaccord entre les deux [époux], envoyez alors un arbitre de sa famille à lui, et un arbitre de sa famille à elle. Si les deux veulent la réconciliation, Allah rétablira l'entente entre eux. Allah est certes, Omniscient et Parfaitement Connaisseur." Dans ce parcours réside l'immense rétribution auprès d'Allah, Gloire à Lui, Qui dit : "Il n'y a rien de

(3)

bon dans la plus grande partie de leurs conversations secrètes, sauf si l'un d'eux ordonne une charité, une bonne action, ou une conciliation entre les gens. Et quiconque le fait, cherchant l'agrément d'Allah, à celui-là Nous donnerons bientôt une récompense énorme." Le prophète (SBL) dit : "voulez-vous que je vous informe l'acte qui prévaut le degré de la Salat, du jeûne et de l'aumône ? Si, répondit-on, il reprit : c'est bien la réconciliation".

Si on arrive à l'impossibilité de la continuité de la vie conjugale, la Charia exhorte de patienter jusqu'à ce que la tempête se dissipe, les cœurs deviennent tendres, les âmes se purifient, la raison règne, ainsi on rétablit le mariage, se rétablit la concordance, ce par souci de la continuité de l'entité familiale.

Louange à Allah, Seigneur de l'Univers, que le Salut et les Bénédictionns d'Allah soient accordés au dernier des prophètes et messagers, notre maitre Mohamad (SBL), à sa famille et à tous ses compagnons.

Sans doute, le divorce est un écroulement du foyer basé par ordre de la Charia, sur la sérénité, l'affection et la miséricorde. Il contient en outre, des divers puérils et mauvais effets sur la famille et la société, surtout sur les enfants frappés en cas de séparation de père et mère, par de problèmes d'ordre psychologique, social et économique. En présence de tels problèmes les enfants manquent de fondements de la bonne éducation à cause de l'incohérence familiale, ce qui les expose aux troubles psychologiques et au recul de cursus, ce qui cause leur délinquance, attraction et idéologisation de la part des groupes d'extrémisme, de violence et du terrorisme. Diable fait de son mieux pour inciter le mari ou la femme à écrouler

(4)

l'entité familiale. Le prophète (SBL) dit : "Diable installe son trône sur la surface de l'eau, puis, il envoie ses razzias dont le plus proche à lui est le plus semant la discorde. L'un d'eux vient lui dire : j'ai fait ceci et cela, Diable lui dit : tu n'as presque rien fait. L'autre lui dit : je ne cessai de faire de tentations à un homme jusqu'à ce qu'il divorça son épouse. Diable le rapproche lui disant : c'est bien toi". Cela nous exige d'observer la conscience et la perspicacité pour échapper belle des ruses diaboliques.

Il vaut mieux que la concordance, le respect et l'amour règnent à tous les membres de la famille pour que la cohérence et la stabilité règnent sur la société entière.

O Allah ! Réunis nos cœurs et réconcilie entre nous